Guide pour repérer et accompagner

Angers Loire Métropole

Année 2016

SOMMAIRE

1. Avant propos.....3

2. Qu'est-ce-que la précarité énergétique ?.....4

3. Qui peut être concerné ?.....6

4. La précarité énergétique, au croisement de plusieurs secteurs.....8

5. Agir le plus tôt et le plus vite possible.....10

6. Les perspectives.....12

7. Les annexes.....14

1. AVANT PROPOS

Le réseau en quelques mots :

Le réseau de lutte contre la précarité énergétique s'est créé en 2012 à l'initiative du CCAS de la Ville d'Angers. Il s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial d'Angers Loire Métropole. La co-animation est assurée par le CCAS et l'association ALISEE.

L'objectif de ce réseau est de mobiliser les acteurs locaux investis dans la lutte contre la précarité énergétique afin de **favoriser la connaissance mutuelle et la complémentarité des actions**. Il permet également de fédérer de nouveaux projets permettant d'accompagner davantage de public et de les **aider à améliorer durablement leurs situations**.

Il s'agit donc de créer un cadre dans lequel les acteurs peuvent échanger, se repérer et s'outiller. Les activités du réseau se décline en comités de pilotage (3 à 4 fois par an), une rencontre annuelle, des groupes de travail et des ateliers thématiques entre professionnels et bénévoles.

Lors de ces rencontres, les membres du réseau d'acteurs ont majoritairement exprimé la volonté de produire un support regroupant les actions, les dispositifs et acteurs de la précarité énergétique sur le territoire.

Nous vous proposons cet outil de travail, sous forme de guide, conçu pour vous accompagner lorsque vous êtes en contact avec des personnes rencontrant des problèmes liés à l'énergie.

Il se compose d'une présentation générale de la précarité énergétique, d'une proposition d'indicateurs de pré repérage, d'une liste de solutions thématiques ainsi que d'un répertoire regroupant des fiches partenaires.

Ce guide s'adresse à tous les acteurs de terrain du territoire d'Angers Loire Métropole en mesure d'identifier des ménages en situation de vulnérabilité et/ou de précarité énergétique. Il se propose de partir des réflexions menées par les acteurs au sein du réseau et d'en faire des **outils pratiques, applicables sur le terrain**.

Ce document à vocation à évoluer et s'enrichir, si vous souhaitez le compléter ou vous renseigner sur les activités du réseau, vous pouvez solliciter :

- le CCAS d'Angers, Paulette MARTINEAU - paulette.martineau@ville.angers.fr
- l'association Alisée – Anne Claire CHIRON - acc@alisee.org

2. QU'EST-CE-QUE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ?

La première définition officielle en France de la précarité énergétique date de 2010 et est issue d'un groupe de travail mis en place dans le cadre du plan bâtiment durable. Cette définition a été reprise dans la **loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010** portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2) selon les termes suivants :

"Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat".

On peut considérer, de manière pragmatique, qu'un ménage est en situation de précarité énergétique quand :

- la part des dépenses énergétiques du logement dépasse 10% des revenus du ménage ;
- la facture de chauffage dépasse 20 € par m² par an. Cela signifie alors que le logement est mal isolé et / ou que le ménage utilise une énergie chère ;
- on observe un comportement restrictif (température anormalement basse) chez le ménage en raison de son impossibilité à payer ses factures d'énergie.

Ces situations combinent trois facteurs concourants :

- **la situation sociale et économique du ménage ;**
- **l'état du logement et sa qualité thermique ;**
- **la fourniture en énergie (accès, coût, qualité).**

Les ménages aux revenus modestes ont des dépenses liées à l'énergie en proportion plus importantes, et sont donc plus facilement victimes de situation de précarité.

De plus un certain nombre de ménages éprouvent des difficultés de gestion de l'énergie au quotidien, comme :

- dépendance à la hausse des prix des énergies.
- faible capacité d'adaptation à des conditions climatiques particulières.
- manque d'information sur les équipements techniques et leur rentabilité à long terme.
- manque de lisibilité suite à la multiplicité des fournisseurs d'énergie et leurs offres.

Et en Pays de la Loire...

Une enquête publiée par l'INSEE des Pays de la Loire en janvier a fait ressortir que

13,2 % de la population des Pays de la Loire est actuellement considérée comme vulnérable d'un point de vue énergétique résidentiel

et qu'elle risque de doubler dans les 10 prochaines années si les coûts liés aux énergies évoluent de la même manière que les 10 dernières années

L'INSEE observe que les facteurs qui contribuent le plus à faire basculer les ménages dans une situation de vulnérabilité résidentielle sont :

- le mode de chauffage (et notamment le fioul) ;
- la date de construction du logement (et notamment si les logements ont été construits avant la première règlementation thermique de 1975) ;
- les ressources du ménage (60% des ménages dont les ressources sont faibles voire inférieures au seuil de pauvreté sont touchés par la vulnérabilité énergétique résidentielle);
- la nature du logement (s'il s'agit d'un logement social, le ménage a, en proportion, moins de risque d'être en situation de vulnérabilité énergétique. De même, plus le logement est grand plus le risque d'être dans cette situation augmente).

3. QUI PEUT ÊTRE CONCERNÉ ?

Selon une étude du CSTB menée en 2008, **trois grands profils type de ménages** sont concernés par la précarité énergétique :

Les ménages fragiles	◗ Ménages âgés ou handicapés ◗ Confort de chauffe : la priorité ◗ Arbitrage sur d'autres postes de dépenses ◗ Risque d'impayés d'énergie	Problématique économique, de santé et de vieillissement
Les bricoleurs économes	◗ Recherche d'un confort au moindre coût ◗ Usages inadaptés des modulations de températures, recours à un chauffage d'appoint, calfeutrage, bricolage, …	Problématique liée au bâti et aux usages
Les vulnérables résignés	◗ Inconfort subi, avec plus ou moins de tolérance en fonction des économies financières et de la résistance au froid ◗ Logement dégradé, chauffage défaillant	Problématique liée au rapport propriétaire/ bailleur/locataire

Source : étude 2008, CSTB

« Les indicateurs qui sont liés à la satisfaction des ménages par rapport à leur logement et à leur chauffage et l'analyse des trajectoires résidentielles nous ont permis de dessiner trois profils dominants, classés non par effectifs mais par degré de satisfaction: en trois groupes principaux en fonction de l'attachement à leur logement et du degré de confort thermique recueilli, en visant à ce que chaque groupe regroupe un nombre d'individus conséquent. »

Rappelons que, sur Angers, en 2014 près de 19% de la population est potentiellement touchée par la précarité énergétique avec près de 1200 demandes d'aides énergie ou eau reçues chaque année par le CCAS d'Angers.

Le risque de précarité énergétique est d'autant plus élevé que le niveau de dépense énergétique est élevé et que le niveau de revenus des ménages est faible. L'action publique doit donc prioriser ces paramètres.

<u>Annexe n°1 :</u> Savoir analyser les consommations : eau, électricité et chauffage

Le réseau des acteurs angevins de lutte contre la précarité énergétique a permis d'identifier **trois facteurs interactifs** permettant de caractériser des situations de précarité énergétique :

◗ Indicateurs sociaux liés à la faiblesse des revenus :

- ⇨ quotient familial
- ⇨ taux d'effort énergétique
- ⇨ antécédents de demandes d'aides face aux impayés
- ⇨ adéquation taille du logement/composition familiale

◗ Indicateurs liés à une mauvaise qualité thermique du logement :

- ⇨ classe énergétique du logement DPE ou âge du bâti
- ⇨ rénovation de bâtiments antérieure
- ⇨ utilisation de chauffage d'appoint mobile
- ⇨ présence de condensation sur les fenêtres ou les murs et/ou moisissures
- ⇨ degré d'urgence lié à une chaudière en panne, ou pas de chauffage, …
- ⇨ problèmes de santé attestés par un médecin (respiratoire, allergique, …)
- ⇨ sensation de froid et/ou d'inconfort l'été

◗ Indicateurs liés aux factures élevées et/ou à des pratiques énergivores :

- ⇨ pratiques du chauffage du logement
- ⇨ température de chauffe
- ⇨ aération de son logement
- ⇨ présence ou non d'une VMC dans le logement
- ⇨ mode de vie (linge à sécher dans le logement, habitudes culinaires, suréquipement, programmateur de chauffage)

<u>Annexe n°2 :</u> Quizz indicateurs repérage

4. LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, AU CROISEMENT DE PLUSIEURS SECTEURS

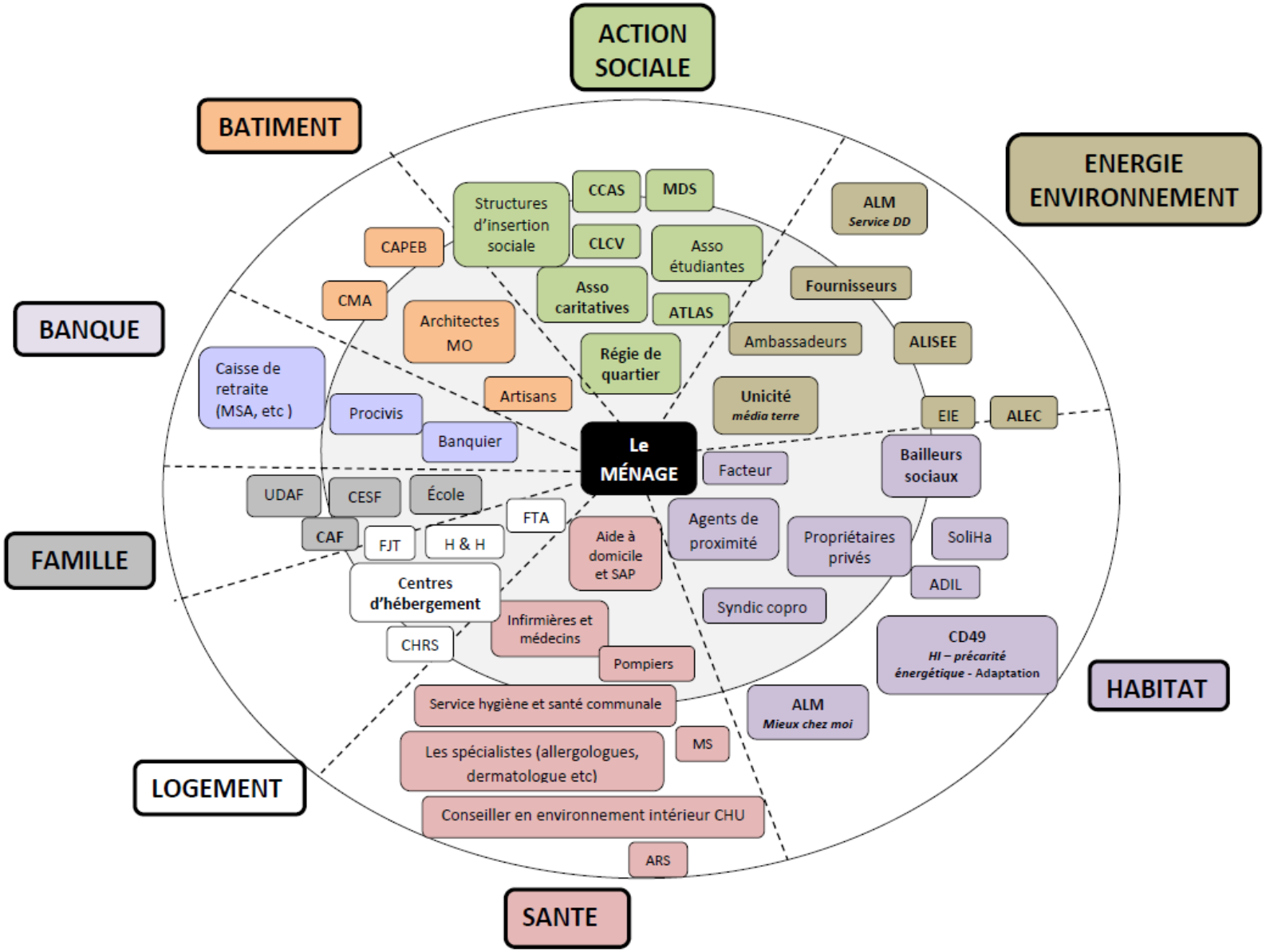

Une vigilance et une limite est à apporter à la lecture du schéma page précédente, en effet, les acteurs ont été référencés dans un domaine de compétences mais ils peuvent pour certains être identifiés sur plusieurs secteurs différents. Les acteurs qui se retrouvent au plus près du centre du cercle près du ménage, sont également les acteurs qui côtoient directement les publics fragiles et peuvent les orienter vers les acteurs plus éloignés du centre.
Les acteurs surlignés en jaune représentent les acteurs présents en 2015 au sein du réseau angevin de lutte contre la précarité énergétique, on y retrouve des institutions, des collectivités territoriales, des bailleurs sociaux, des associations, des énergéticiens, …

L'intervention auprès des ménages en difficultés concerne des aspects budgétaires, sociaux, et techniques. Ces compétences se situent au croisement de plusieurs métiers. Alors, l'efficacité des actions de lutte contre la précarité énergétique dépend fortement de la capacité de ces différents secteurs à se coordonner et à se compléter.

Travailler en réseau, et penser des outils communs permet alors de répondre de façon fluide et pérenne aux situations rencontrées.

Une bonne mise en réseau des acteurs institutionnels et de terrain permet de :

- **Définir ensemble un langage commun**. La multiplicité des acteurs locaux peut amener à une confusion dans la définition même de ce qu'on entend par "ménages précaires", "précarité énergétique"... Un travail sur les notions utilisées permet de mieux se comprendre.
- **Avoir une vision partagée des enjeux, des freins et des leviers existants**. Cette vision commune est nécessaire pour mener une action qui réponde véritablement aux besoins des publics dans un territoire donné.
- **Repérer les acteurs de la précarité énergétique**. Chaque acteur a un champ d'intervention qui peut être commun avec d'autres ou parfois totalement différent. Les enjeux et les intérêts de chacun sont divers voire antagonistes. La prise de conscience collective du rôle de chaque acteur permet de mieux coordonner les actions et de travailler sur les complémentarités des uns par rapport aux autres.
- **Construire une action plus efficace et cohérente**. La coordination des acteurs va permettre une intervention plus globale auprès des ménages. En fonction de leurs situations, des solutions plus adaptées pourront leur être proposées.

5. AGIR LE PLUS TÔT ET LE PLUS VITE POSSIBLE

Le processus de précarisation :
Des facteurs en chaîne peuvent mener à l'exclusion

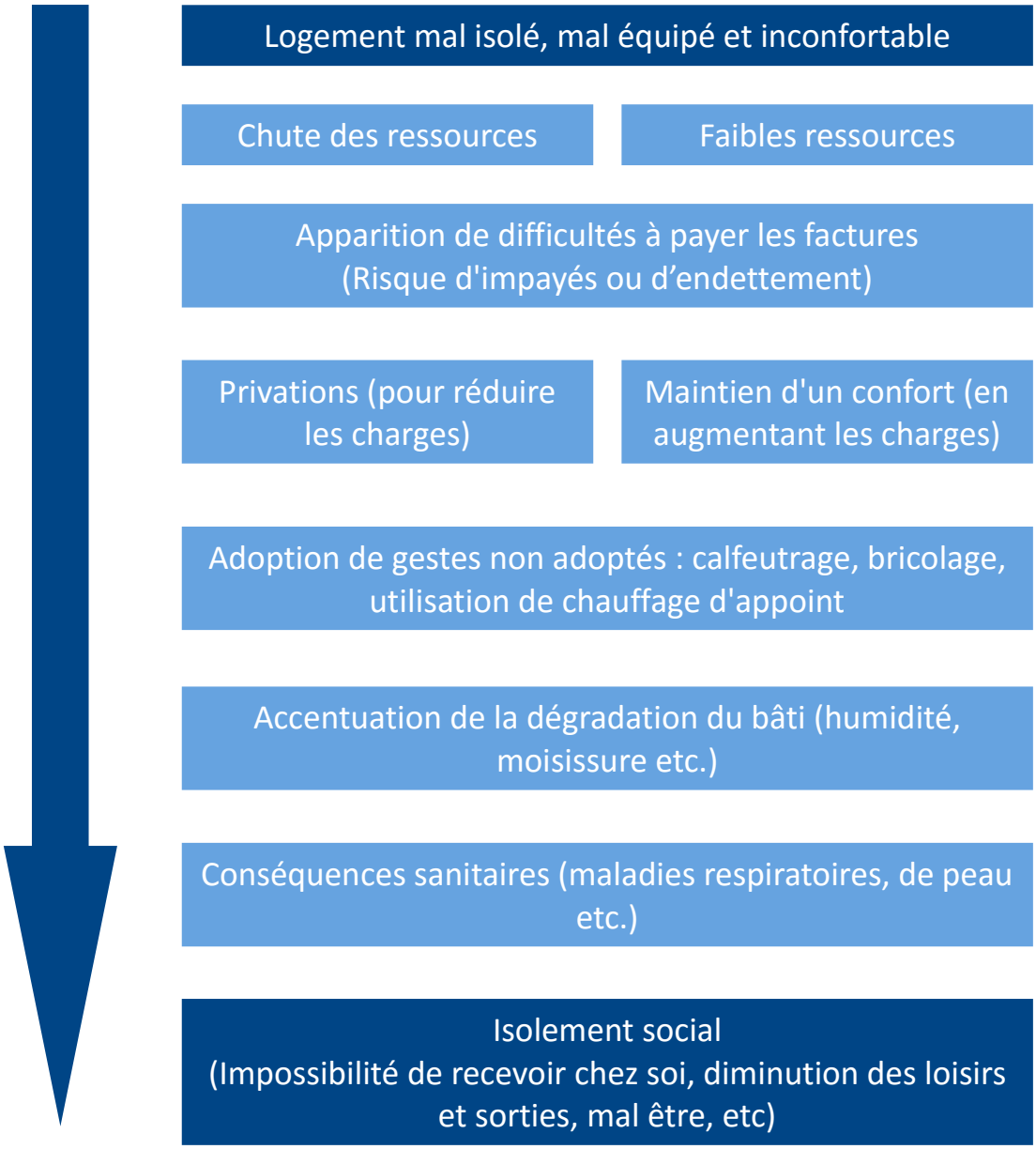

Ce schéma met en évidence des effets d'enchaînement liés à la précarité économique des ménages, dont la plupart sont captifs. Ils habitent dans des logements énergivores sur lesquels ils ont souvent une très faible maîtrise.

Afin d'enrayer ce processus, il est donc primordial de rendre plus efficace la phase de repérage des ménages enclin à ces problématiques pour agir le plus tôt et le plus vite possible en évitant l'ancrage dans la spirale de l'endettement.

Trois types d'acteurs interviennent dans le processus de repérage des ménages :

- **Le coordinateur/animateur** des actions du territoire avec les institutions et collectivités territoriales mais également des associations pilotes ;
- **Les opérateurs** avec les travailleurs sociaux des CCAS, des Maisons de Solidarité, de la CAF, les opérateurs du PIG « Mieux chez moi », les fournisseurs d'énergie, les bailleurs sociaux, …
- **Les partenaires relais**, mobilisés pour leur connaissance du terrain et leur capacité à faire remonter de l'information : les foyers et centres d'hébergement, les caisses de retraite, l'ADIL, l'EIE, l'ALEC, PIMMS (Point Information Médiation Multi Services), les associations caritatives, les associations familiales et de quartier, les structures de service à domicile, les commerces de proximité, la Poste, les artisans du bâtiment, …

Annexe n°3 : Feuille de route pré-repérage

5. LES PERSPECTIVES

La précarité énergétique est une problématique relativement complexe avec de multiples situations et de multiples conséquences où une pluralité d'acteurs peut agir de façon complémentaire pour une réponse plus globale et pérenne.

Afin de lutter contre la précarité énergétique, l'enjeu est de proposer un ensemble de solutions qui s'inscrivent dans la durée tout en apportant une réponse immédiate aux urgences auxquelles ces ménages doivent faire face (conseils, équipements, aides budgétaires, …).

Les acteurs du réseau ont construit à partir des trois indicateurs de la précarité énergétique, à savoir, la faiblesse des revenus, les factures élevées et les usages inappropriés, la mauvaise qualité thermique du logement, un ensemble de réponses possibles sur le champ du social, du technique et du financier.

Annexe n°4 : Aide a l'orientation par thème

Annexe n°5 : Répertoire des acteurs

Pour aller plus loin, il est nécessaire de poursuivre ensemble et de se fédérer autour d'un projet commun afin de co-construire des réponses et conduire des actions pour améliorer la performance des logements, accompagner et sensibiliser les ménages et apporter des solutions afin de pérenniser le budget des usagers.

Un dispositif de lutte contre la précarité énergétique peut se structurer autour de **4 grandes phases** :

- La phase d'intention
- La phase pré-opérationnelle
- La phase opérationnelle
- La phase de réingénie

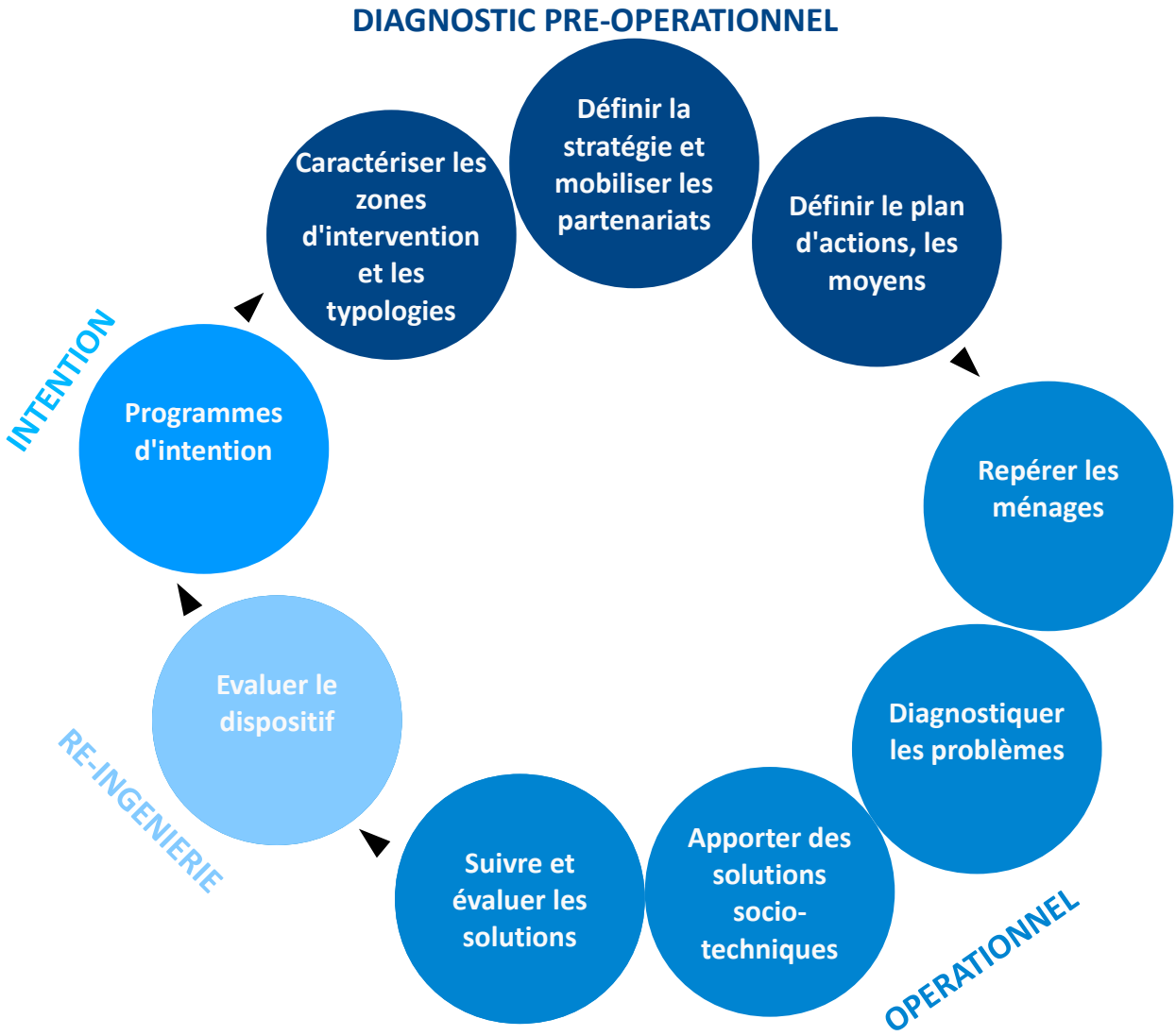

La finalité est d'améliorer l'accompagnement des familles en précarité énergétique et de les aider à résorber leur situation durablement.

7. LES ANNEXES

ANNEXE N°1 : SAVOIR ANALYSER LES CONSOMMATIONS : EAU, ELECTRICITE ET CHAUFFAGE

ANNEXE N°2 : QUIZZ INDICATEURS REPERAGE

ANNEXE N°3 : FEUILLE DE ROUTE PRE-REPERAGE

ANNEXE N°4 : AIDE A L'ORIENTATION PAR THEME

ANNEXE N°5 : REPERTOIRE DES ACTEURS

ANNEXE N°1 :

SAVOIR ANALYSER LES CONSOMMATIONS : EAU, ELECTRICITE ET CHAUFFAGE

SAVOIR ETUDIER LES CONSOMMATIONS

L'ELECTRICITE *

CONSOMMATION PAR AN

1 PERSONNE		4 PERSONNES		
3000 kWh	518 €	6000 kWh	950 €	Forte conso
2500 kWh	446 €	5000 kWh	806 €	
2000 kWh	374 €	4000 kWh	662 €	Moyenne conso
1500 kWh	302 €	3000 kWh	518 €	Faible conso
1000 kWh	230 €	2000 kWh	374 €	

L'EAU

CONSOMMATION PAR AN

1 PERSONNE		4 PERSONNES		
70 m³	234 €	180 m³	601 €	Forte conso
60 m³	200 €	160 m³	534 €	
50 m³	167 €	140 m³	468 €	Moyenne conso
40 m³	134 €	120 m³	400 €	
30 m³	100 €	100 m³	334 €	Faible conso
20 m³	67 €	80 m³	267 €	

* **électricité spécifique :** éclairage, appareils électroménagers, de froid et de lavage, postes audiovisuels etc.)

Facteurs influençant la consommation :
Le nombre, la puissance des appareils, la durée d'utilisation, la performance des équipements.

Source : Pégase mai 2015, Simple tarif, 6 kVA

Facteurs influençant la consommation :
Le nombre d'occupants, la performance des équipements, l'entretien et les fuites, les pratiques au quotidien.

Source : Angers Loire Métropole mars 2015, comprenant eau, frais fixes, assainissement, pollution domestique, modernisation des réseaux de collecte

LE CHAUFFAGE

ELEMENTS DE REPERES estimatifs et théoriques de la consommation de chauffage annuel d'un logement

ÉLECTRICITE

SURFACE EN m²	35 m²	50 m²	70 m²	100 m²
Non isolé	1745 €	2495 €	3490 €	4710 €
Peu isolé	1165 €	1660 €	2325 €	3140 €
Moyennement isolé	815 €	1165 €	1630 €	2198 €
Bien isolé	550 €	785 €	1100 €	1487 €
Très bien isolé	275 €	395 €	550 €	744 €

FIOUL

SURFACE EN m²	50 m²	70 m²	100 m²
Non isolé	1655 €	2315 €	3176 €
Peu isolé	1100 €	1545 €	2117 €
Moyennement isolé	770 €	1080 €	1482 €
Bien isolé	430 €	600 €	823 €
Très bien isolé	215 €	300 €	412 €

GAZ NATUREL

SURFACE EN m²	35 m²	50 m²	70 m²	100 m²
Non isolé	1053 €	1504 €	2106 €	3008 €
Peu isolé	702 €	1003 €	1404 €	2005 €
Moyennement isolé	491 €	702 €	983 €	1404 €
Bien isolé	292 €	418 €	585 €	836 €
Très bien isolé	146 €	209 €	292 €	418 €

LE CHAUFFAGE

ELEMENTS DE REPERES estimatifs et théoriques de la consommation de chauffage annuel d'un logement

PROPANE EN CITERNE

SURFACE EN m²	35 m²	70 m²	100 m²
Non isolé	2231 €	4461 €	6373 €
Peu isolé	1487 €	2974 €	4249 €
Moyennement isolé	1041 €	2082 €	2974 €
Bien isolé	578 €	1157 €	1652 €
Très bien isolé	289 €	578 €	826 €

CHAUFFAGE URBAIN

SURFACE EN m²	35 m²	70 m²	100 m²
Non isolé	987 €	1974 €	2820 €
Peu isolé	658 €	1316 €	1880 €
Moyennement isolé	461 €	921 €	1316 €
Bien isolé	329 €	658 €	940 €
Très bien isolé	165 €	329 €	470 €

BOIS BÛCHES

SURFACE EN m²	50 m²	70 m²	100 m²
Non isolé	1445 €	2020 €	2885 €
Peu isolé	960 €	1345 €	1923 €
Moyennement isolé	673 €	940 €	1346 €
Bien isolé	385 €	540 €	769 €
Très bien isolé	190 €	270 €	385 €

ANNEXE N°2 :

QUIZZ INDICATEURS REPERAGE

Indicateurs de pré-repérage d'une situation de précarité énergétique

1 Indicateurs sociaux liés à la faiblesse des revenus

Quotient Familial (caf)*	< 650 €	△	Entre 650 et 987 €	◘	>987€	☆
Taux d'effort énergétique	>20 %	△	Entre 10 et 20 %	◘	<10 %	☆
Antécédents de demandes d'aides face aux impayés			OUI	△	NON	☆
Adéquation taille du logement/composition familiale	Sur occupation*	△	Normal *	☆	Sous occupation*	△

2 Indicateurs liés à une mauvaise qualité thermique du logement

CLASSE ENERGETIQUE DU LOGEMENT DPE OU AGE DU BATI	E, F, G Avant 1974	△	D 1975 à 1995	◘	A, B, C Après 1995	☆
Y a-t'il eu rénovation de bâtiments	Non ou + de 10 ans	△	Oui entre 5 à 10 ans	◘	Oui moins de 5 ans	☆
Utilisation d'un chauffage d'appoint mobile	OUI	△	Parfois	◘	NON	☆
Présence de condensation sur les fenêtres et/ou murs ou moisissures	OUI	△	Parfois	◘	NON	☆
Degré d'urgence lié à une chaudière en panne, pas de chauffage, ...	OUI	△	NON	☆		
Problèmes de santé attesté par un médecin (respiratoire, allergique, ...)	OUI	△	NON	☆		
Sensation de froid ou inconfort l'été dans le logement	OUI	△	Parfois	◘	NON	☆

3 Indicateurs liés aux factures élevées et/ou à des pratiques énergivores

Chauffage du logement	Certaines pièces	△	Ponctuellement	△	Toutes les pièces	☆		
Température de chauffe (si thermomètre)	<18°C	△	21°C	◘	19°C	☆	>22°C	△
Aération de son logement	JAMAIS	△	PARFOIS	◘	10 min/jour	☆	+30 min/jour	◘
Y a-t-il une VMC dans le logement ?	NON	△	OUI ancienne	◘	OUI récente	☆		

Mode de vie (linge à sécher dans le logement, habitudes culinaires, suréquipement, programmateur de chauffage, ...)	Méconnaissance / gaspillage	△	Connaissance mais prise en compte partielle	◘	Econome, vigilant	☆

Angers Alisée Maîtrise de l'énergie Energies renouvelables

Résultats

Si majorité de ▲ ou ◘	Si majorité de ▲ou ◘	Si majorité de ☆	Si majorité de ☆
et quotient familial <650 €	Et quotient familial entre 650 et 987 €	Et quotient familial < 650 €	Et quotient familial > 987 €
ou le taux d'effort énergétique > 20%	ou le taux d'effort énergétique < 10%	ou le taux d'effort énergétique > 20%	ou le taux d'effort énergétique < 10%
Ménage potentiellement en précarité énergétique	**Ménage en vulnérabilité énergétique**	**Ménage en vulnérabilité énergétique**	**Ménage probablement pas en précarité énergétique**

Une visite à domicile d'un professionnel permettrait d'identifier les besoins

* QUOTIENT FAMILIAL

Mode de calcul du quotient familial QF =
((Ressources annuelles imposables - abat sociaux) /12) + prestations mensuelles) / nbre de parts.

CALCUL DU NOMBRE DE PARTS :	
Couple ou personne isolée	2
1er enfant à charge	+ 0,5
2ème enfant à charge	+ 0,5
3ème enfant à charge	+ 1
par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé	+ 0,5

* ADEQUATION TAILLE DU LOGEMENT/COMPOSITION FAMILIALE

1 pers	T1 au T2 max
2 pers	T1 à T3 max
3 pers	T2 au T4 max
4 pers	T3 au T5 max

ANNEXE N°3 :

FEUILLE DE ROUTE PRE-REPERAGE

Factures élevées | Restriction | Chauffage | Froid

PRÉCARITE ÉNERGÉTIQUE : **LES SIGNES POUR ALERTER**

Vous êtes en déplacement chez un ménage sur Angers

- ✓ Y a t-il des traces importantes d'humidité ou de moisissures dans le logement ?
- ✓ Pensez vous qu'il fasse trop froid dans le logement ?
- ✓ Y-a-il des pièces non chauffées ?
- ✓ Y-a-t-il des chauffages d'appoint ?
  Poêle à pétrole, poêle à gaz, poêle à bois, chauffage électrique d'appoint

Vous êtes en contact avec une personne d'Angers

- ✓ Qui vous fait part d'importantes difficultés à payer ses factures (électricité, gaz, eau)
- ✓ Qui vous fait part de problèmes de fonctionnement des équipements de chauffage, eau chaude et ventilation
- ✓ Qui évoque son inconfort dans le logement (sensation de froid, courant d'air etc.)

Locataire ou propriétaire !

Comment alerter ?

Contactez l'association ALISEE (Anne-Claire Chiron – tél : 02 41 93 00 53 – acc@alisee.org) pour une visite **gratuite** d'un technicien avec des conseils personnalisés, la pose de petits matériels économes et l'orientation vers des dispositifs et/ou structures en fonction des problèmes observés

ANNEXE N°4 :

AIDE A L'ORIENTATION PAR THEME

Les réponses à la situation d'un ménage en précarité énergétique

FAIBLESSE DES REVENUS :
- Quotient familial < 650 €
- antécédents d'impayés
- Adéquation taille du logement / composition familiale

- **Accompagnement social, budgétaire et vers l'emploi du ménage**
  - Acteurs institutionnels
    - CCAS d'Angers
    - Maison des Solidarités
    - CAF
    - MSA
    - Missions locales
    - UDAF
  - Associations
    - Secours Catholique
    - Restos du Coeur
    - Services d'aides à domicile
  - Centre d'hébergement et d'insertion sociale
    - France Terre d'Asile
    - Atlas
    - AIH
    - A2 Habitat Jeunes
    - ADOMA
    - Centre Maternel
    - Abri de la Providence
    - CEFR
  - Bailleurs sociaux
    - Immobilière Podeliha
- **Accès aux droits**
  - APL, AL
    - CAF
  - RSA, prestations sociales et familiales
    - CCAS d'Angers
    - Maison des Solidarités
    - CAF * (public cible)
    - Bailleurs sociaux : Immobilière Podeliha
- **Prêt équipements ménagers**
  - CAF * (public cible)
- **Dossier de surendettement**
  - CCAS d'Angers
  - Maison des Solidarités
  - CAF
  - CLCV d'Angers
  - Point Passerelle
  - Bailleurs sociaux : Immobilière Podeliha
- **Médiation avec les fournisseurs d'énergie et d'eau**
  - Régie de quartiers d'Angers
  - EDF
  - GDF Suez
  - Angers Loire Métropole (Eau et assainissement)
  - Autres fournisseurs d'énergie
  - Bailleurs sociaux : Immobilière Podeliha
- **Formation des acteurs sociaux afin d'identifier les publics en situation de précarité énergétique, apporter des premiers conseils et orienter**
  - CG49 - Service Habitat et Cohésion Sociale
  - Alisée

Angers

Alisée
Maîtrise de l'énergie
Énergies renouvelables

Les réponses à la situation d'un ménage en précarité énergétique

COUT DE L'ENERGIE ELEVE ET COMPORTEMENTS INAPPROPRIES :
- Taux d'effort énergétique > 10%
- Chauffage partiel et/ou restriction
- Température de chauffe <18°C ou > 22°C
- Aération de son logement
- Mode de vie
- Consommation d'eau

Sensibilisation à la maîtrise de l'énergie dans les logements, aux équipements et à leurs usages

- Bailleurs sociaux
  - Angers Loire Habitat
  - Immobilière Podeliha
  - Logiouest
  - Soclova
- Acteurs institutionnels
  - CG49 - Ambassadeur de l'efficacité énergétique
  - CG49 - Service Habitat et Cohésion sociale
  - CCAS d'Angers
  - Maison des solidarités
  - CAF
- Associations
  - Alisée
  - CLCV d'Angers
  - Espace Info Energie 49
  - Régie de quartiers d'Angers
  - Unis-cités (Médiaterre)
- Fournisseurs d'énergie et d'eau
  - EDF
  - GDF Suez
  - Angers Loire Métropole (Eau et assainissement)

Information sur la compréhension des factures, l'adaptation des contrats et abonnements

- Fournisseurs d'énergie
  - EDF
  - GDF Suez
  - Autres fournisseurs d'énergie
- Associations
  - Alisée
  - CLCV d'Angers
  - Espace Info Energie 49
  - Régie de quartiers d'Angers
- Travailleurs sociaux
- Bailleurs sociaux
  - Immobilière Podeliha

Appui financier mobilisé par : FSL, tarifs sociaux, aides facultatives

- Travailleurs sociaux
- Associations et services d'insertion
- Associations
  - CLCV d'Angers
  - Secours Catholique
- Fournisseurs d'énergie
  - EDF
  - GDF Suez
  - Autres fournisseurs d'énergie
- Bailleurs sociaux
  - Immobilière Podeliha

Visite à domicile avec conseils sur les équipements et pratiques, orientation vers dispositifs et acteurs, distribution de matériel économe

- Alisée
- CG49 - Ambassadeur de l'efficacité énergétique
- Régie de quartiers d'Angers
- Bailleurs sociaux : Immobilière Podeliha

Angers

Alisée
Maîtrise de l'énergie
Énergies renouvelables

Les réponses à la situation d'un ménage en précarité énergétique

MAUVAISE QUALITE THERMIQUE DU LOGEMENT :
- Classe énergétique du logement DPE < D
- Utilisation d'un chauffage d'appoint mobile
- Condensation et moisissures dans le logement
- Degré d'urgence car équipements en panne ou défaillants
- Problèmes de santé attestés par un médecin
- Sensation de froid l'hiver ou d'inconfort l'été

Locataire

Sensibilisation aux choix d'un logement d'un point de vue énergétique
- Alisée
- Espace info Energie 49
- Structures d'accompagnement et d'hébergement des jeunes
- Bailleurs sociaux : Immobilière Podeliha

Sensibilisation et diagnostic sur la mauvaise qualité de l'air intérieur
- IREPS
- Alisée
- ARS Conseiller en Environnement Intérieur
- Service d'Hygiène et de Santé Communal
- Bailleurs sociaux : Immobilière Podeliha

Accompagnement social lié au logement : adaptation au logement, étude de relogement, signalement repérage PE
- CCAS d'Angers
- Maison des Solidarités
- CAF
- CLCV d'Angers
- CG49 - Service Habitat et Cohésion Sociale pour locataires du parc social
- Bailleurs sociaux : Immobilière Podeliha

Parc public et privé

Médiation bailleur pour accompagnement technique et financier et suivi de travaux
- Mieux chez moi

Parc privé

Propriétaire occupant

Conseils sur les travaux et les aides possibles
- Espace Info Energie 49
- ADIL
- Mieux chez moi

Sensibilisation et diagnostic sur la mauvaise qualité de l'air intérieur
- IREPS
- Alisée
- ARS Conseiller en Environnement Intérieur
- Service d'Hygiène et de Santé Communal

Accompagnement technique et financier et suivi des travaux
- Mieux chez moi

Accompagnement social lié au logement : adaptation au logement, étude de relogement, signalement repérage PE
- CCAS d'Angers
- Maison des Solidarités
- CAF
- CLCV d'Angers
- CG49 - Service Habitat et Cohésion Sociale pour locataires du parc social

Angers

Alisée
Maîtrise de l'énergie
Énergies renouvelables

ANNEXE N°5 :

REPERTOIRE DES ACTEURS

Sommaire du répertoire des acteurs angevins

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Fiche n°1	Angers Loire Métropole
Fiche n°2	Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
Fiche n°3	CHU Angers
Fiche n°4	Conseil Départemental de Maine et Loire
Fiche n°5	Mutualité Sociale Agricole
Fiche n°6	Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS)

ACTEURS DE TERRAIN : LES ACTEURS SOCIAUX INSTITUTIONNELS

Fiche n°7	Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)
Fiche n°8	Maison des Solidarités

ACTEURS DE TERRAIN : LES BAILLEURS SOCIAUX

Fiche n°9	Angers Loire Habitat
Fiche n°10	Immobilière Podeliha (Le Val de Loire, Le Toit Angevin, les Castors Angevins, I3F)
Fiche n°11	LogiOuest
Fiche n°12	Maine et Loire Habitat
Fiche n°13	Soclova

ACTEURS DE TERRAIN : LES ASSOCIATIONS

Fiche n°14	Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)
Fiche n°15	Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)
Fiche n°16	Association ALISEE
Fiche n°17	Association CLCV 49
Fiche n°18	Emmaüs Angers
Fiche n°19	Espace Info Energie 49
Fiche n°20	Habitat et Humanisme
Fiche n°21	Régie de quartiers d'Angers
Fiche n°22	Restos du Coeur - Toits du Coeur
Fiche n°23	Secours Catholique

ACTEURS DE TERRAIN : LES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE

Fiche n°24	EDF
Fiche n°25	ENGIE